



Pension alimentaire si je quitte le foyer

Par **kitsune**, le **25/09/2014** à **13:40**

Bonjour. J'ai 21 ans et actuellement sans emploi . Mes parents etant divorcé mon pere donne une pension alimentaire a ma mere de 150 euros par enfant hormis moi même car je suis domicilier chez lui .
Je souhaiterais habiter avec mon copain (qui perçoit le smic) car l'entente avec mon père n'est pas tres bonne (je suis "la bonne a tout faire ") et impossible de retourner chez ma mère. Je voudrais savoir si mon pere devra me donner u e pension? Sachant que je ne subviendrais donc pas a mes besoins et/ou que je vais peut etre reprendre mes etudes. Merci de votre réponse.

Par **moisse**, le **25/09/2014** à **19:29**

Bonsoir,
J'ai 21 ans
Donc enfant majeur qui ne poursuit pas ses études.
Sachant que je ne subviendrais donc pas a mes besoins
C'est le rôle du copain.
ou que je vais peut etre reprendre mes etudes
Le JAF que vous devez saisir décidera "peut-être" d'une pension alimentaire".
Mais cela m'étonnerait.